

CONSEIL CONSULTATIF DES AINES (CCA)

Jeudi 14 avril 2022 à 10h00

COMPTE-RENDU

Présents :

Représentants de la commune	Membres du Conseil consultatif des aînés
Jacques Grandchamp, Maire James Walker, 1 ^{er} maire-adjoint Eric Gaydon, maire-adjoint aux travaux Pascal Eynard-Machet, maire-adjoint à l'économie Sylviane Deniau, maire-adjoint à la communication Stéphanie Le Caloch, directrice générale des services Dominique Plumet, directeur des services techniques Florence Renard, directrice du CCAS	Eugène Morel Rose-Marie Blanc André Laperrousaz Joël Dutruel Marcel Decurninges René Damevin Jean-Paul Cyrus Gwenaëlle Bruhat Lucien Bechet Catherine Dumas <i>Absents :</i> <i>Michel Neels, Jean-Jacques Chatellenaz</i> <i>Francette Mion</i>

Introduction

Quelques réponses sont apportées suite aux remarques du dernier conseil :

- Traversée d'Amphion village, absence de trottoir : la ville a pris contact avec le propriétaire pour acquérir une parcelle pour réaliser ce trottoir
- Virage du Crochet non sécurisé : une étude va être lancée pour sécuriser le virage.

M le Maire rappelle l'importance du rôle des membres du CCA en termes de remontée d'informations et de participation à l'amélioration du cadre de vie.

1) Présentation du bilan financier 2021 et du budget 2022

M Walker fait une présentation synthétique du compte administratif et du budget 2022 voté le 28 mars. Un plan pluriannuel des investissements est pour la 1^{ère} fois mis en place.

CCA : que va devenir la maison Chambat ?

JW : la réflexion est en cours suite à l'acquisition de la propriété par la ville

JG : l'étude sur la modification du PLU va mener à une réflexion d'ensemble sur le chef-lieu

JG : le budget a été préparé avec l'ensemble des services, sous l'égide de la DGS et du 1^{er} adjoint. Il est satisfaisant dans le contexte difficile de ces deux dernières années.

CCA : la via-Rhône n'est-elle pas plus profitable à Evian qu'à Publier ?

JG : la Via-Rhône va de la Suisse à la Méditerranée, avec un engagement fort de la Région et du département, qui donne aujourd'hui la priorité à la mobilité douce. La commune doit investir le moins possible sur ce projet. La 1^{ère} étude a été menée en contradiction avec les projets de la commune, un nouveau tracé a été demandé par la ville, passant par le vieil Amphion.

Par ailleurs, un projet est en cours avec le département pour une liaison sortie 1005-Vongy pour unir les deux zones économiques, avec une passerelle sur le futur pont de Dranse pour rejoindre Ripaille. En attendant, la Via-Rhône passera par l'actuel pont de Vongy.

Concernant le boulevard du Golf, si une piste cyclable devait être réalisée, elle serait entièrement sécurisée. Une étude va être lancée pour en définir les conditions.

CCA : la ville compte beaucoup de sentiers piétonniers, mais peu de fréquentation

2) Principaux dossiers en cours

- Reconstruction de l'école Saint-Exupéry

Le projet a été redimensionné. Des accès plus sécurisés sur l'arrière des bâtiments ont été demandés, sans empiéter sur les terrains de football.

Démarrage dernier trimestre 2022.

CCA : avez-vous évalué l'augmentation des effectifs scolaires ?

SLC : une étude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires a été réalisée, tenant compte notamment des nouveaux projets de construction.

- Modification du PLU

L'étude va être lancée prochainement, pour une durée de 6 mois, avec pour objectifs d' :

- Encadrer l'urbanisation, notamment OAP, qualité architecturale, protection du patrimoine paysager, performance environnementale
- Accompagner les projets structurants (Pousses avenir, entrées de ville, etc.)

Approbation au conseil municipal en fin d'année.

CCA : qu'en est-il du PLUI ?

JG : le PLUI est en réflexion au niveau de la CCPEVA, échéance 2026. Il est important de structurer notre PLU avant le passage en PLUI. On essaie de limiter la densification au maximum, étant entendu que la ville ne peut pas empêcher les habitants de vendre leur propriété à un promoteur, ni au promoteur de réaliser une construction conforme au PLU. Le PLU sera donc moins permissif. Entre autres, le nouveau PLU pourra permettre à Pousses d'Avenir de s'agrandir.

Malgré la construction de nombreux logements sociaux, la ville paie encore 30 000€ de pénalité au titre de la loi SRU.

- Requalification des quais

Coût : 1,4M€, durée des travaux 11 mois.

Les abords des quais sont vétustes, le projet a pour objectifs de créer une promenade piétonne agréable et sécurisée. Le garde-corps sera changé, ainsi que les luminaires, la route et les trottoirs seront rénovés.

CCA : qu'en sera-t-il du stationnement pour les commerces ?

EG : quelques places seront créées le long de la RD1005. L'objectif de l'équipe est de finaliser la promenade jusqu'au parc Maxima, et de redonner vie à tout ce quartier.

- Intercommunalité

Le Préfet doit rendre sa décision. Une négociation est engagée avec la CCPEVA pour réaliser une révision libre de l'attribution de compensation, afin de retrouver un équilibre financier pour Publier.

3) Actualités du CCAS

La directrice du CCAS fait une présentation des actions proposées par le CCAS.

4) Questions diverses

CCA : peut-on mettre un feu au niveau du pont de chemin de fer ?

EG : Risque de créer encore davantage de perturbations

JG : propose au CCA de participer à la réflexion sur le stationnement payant sur la ville. Mission confiée sous forme de groupe de travail en complément du travail engagé par un cabinet spécialisé